

Bruxelles, le 2 décembre 2019

## **Objet : Enquête publique sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Josaphat**

---

Mesdames et Messieurs,

Natagora gère de nombreuses réserves naturelles, réparties sur plus de 5000 hectares. Un des grands objectifs de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'homme et la nature. Notre association, Natagora, implantée sur le territoire bruxellois, est particulièrement attentive à la protection des zones Natura 2000, mais aussi aux réseaux de connexion entre les espaces verts, essentiels pour la préservation de la biodiversité. Elle bénéficie de plus de 2.500 membres sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale et de plus de 20.000 membres en Belgique.

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, nous souhaitons faire part de notre avis.

Nous estimons que les aménagements urbanistiques prévus dans le PAD JOSAPHAT **n'intègrent pas suffisamment la protection de la nature**. Le maintien ou le redéploiement de la biodiversité ne pourront pas être rendus effectifs à défaut de pouvoir proposer des **procédures claires d'évaluation** dès les stades précoces de planification du PAD JOSAPHAT<sup>1</sup>. En effet, selon le PRDD<sup>2</sup>, la Région de Bruxelles-Capitale manque d'outils stables et fiables de monitoring et d'évaluation de la biodiversité. Le volet Faune & Flore repris au RIE du PAD JOSAPHAT, établi par le bureau ARIES, n'échappe pas à cette réalité. Remarquons par exemple qu'aucune espèce du règne animal recensé sur la friche n'est citée dans le RIE<sup>3</sup>. Un unique relevé de terrain effectué le 24/07/2015 par le bureau d'études ARIES ne précise que les espèces "dominantes" et caractéristiques de la composition floristique du site<sup>4</sup>. Avant de vous partager plus spécifiquement notre avis sur le PAD Josaphat, nous souhaiterions vous faire part de notre position plus globale sur l'outil "Plan d'Aménagement Directeur" (PAD).

---

<sup>1</sup> 3.2.3 Analyse AFOM (SWOT) page 64 RIE du PRDD de la RBC

<sup>2</sup> Plan Régionale de Développement Durable

<sup>3</sup> 1.6.1 Présentation du projet de plan en matière de faune et flore pages 385 à 392

<sup>4</sup> Page 210 du RIE chapitre 2 : Diagnostic de la situation de fait

## 1. Plus globalement sur les PAD

Nous partageons la demande du BRAL et d'autres associations de **déclencher une trêve sur les PAD**. Nous questionnons le fait que **ces projets ne soient pas tenus de faire réaliser l'étude d'incidences environnementales conséquente**, et d'autre part que selon motivation, **un projet de PAD puisse également s'exonérer de réaliser un rapport environnemental**.

Les PAD constituent le dernier outil en date d'un certain modèle d'urbanisme lui permettant de définir des gabarits et des affectations du sol autorisables. Il est nécessaire de réaliser une étude d'incidences global incluant entre autres les enjeux climat et biodiversité, qui comprend l'ensemble des PAD afin d'avoir une vision globale sur toute la région Bruxelloise.

De plus, comme cela a aussi été dénoncé par de nombreuses d'associations, ce nouvel outil d'aménagement du territoire **nous questionne en termes de gouvernance**. Une transparence et une participation effective doivent être réfléchies en amont et tout au long du développement des PAD. Aucun planning, aucun outil, aucune information n'ont, jusqu'à présent, été annoncées ou proposé par rapport à cet enjeu de participation pour ces PAD. De plus, au vu de l'ampleur des PAD, ceux-ci impliquent une forte coordination et coopération entre les différents acteurs tels que les communes, Bruxelles-Mobilité, Bruxelles-Environnement, la STIB, la SNCB, Infrabel... **ce qui actuellement n'est pas du tout le cas**. De plus, aucune méthodologie n'a été mise en place pour répondre à cet enjeu.

Pour aller plus loin : <https://bral.brussels/nl/artikel/padden-algemene-aanbevelingen>



**natagora**  
Bruxelles

## 2. Considérations sur le PAD Josaphat

### a) La place de la friche dans le réseau écologique bruxellois

#### 6.2.6. Potentiel d'établissement d'un réseau écologique

Le Plan Régional Nature propose une carte du potentiel pour l'établissement d'un Réseau écologique bruxellois. Cette carte est présentée à titre indicatif dans le cadre de ce rapport.

Rappelons les définitions :

- Zone centrale : milieu présentant un grand intérêt biologique où toutes actions menées devraient être en faveur de la conservation de la nature. Une zone centrale peut être incluse dans une zone de développement ;
- Zone de développement : milieu présentant un intérêt biologique moindre que les précédents, mais ayant toutefois un bon potentiel écologique valorisé par une gestion adéquate ;
- Zone de liaison : milieu de faible surface présentant un caractère linéaire dans le paysage. Ces zones sont, avant toute chose, des habitats pour de très nombreuses espèces sauvages indigènes et forment le maillage écologique du territoire.

Leur nombre, leur qualité et leur continuité sont déterminants pour réaliser de véritables liaisons écologiques entre les zones centrales et de développement, ce qui permet le brassage génétique des populations.

Comme le montre la figure ci-dessous, le site de Josaphat est principalement concerné par des zones de développement et de liaison. La zone de développement se situe au niveau des talus boisés. Le site n'est concerné par aucune zone centrale.

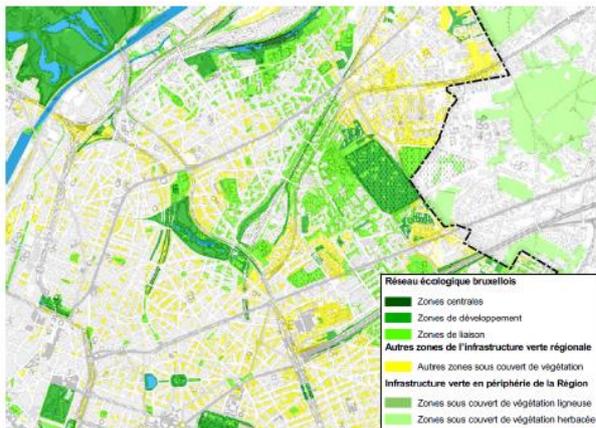


Figure 155 : Extrait de la carte du réseau écologique bruxellois du Plan Régional Nature (Bruxelles Environnement, 2015)

La préservation de la biodiversité est conditionnée par la **défragmentation de l'habitat** comme l'explique IPBES, (équivalent du GIEC mais pour la biodiversité) dans ses très nombreux rapports<sup>5</sup>. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que s'inscrit le **Réseau Natura 2000** ou encore l'idée du **réseau écologique bruxellois**. Il s'agit de créer un réseau cohérent et représentatif de sites écologiques permettant ainsi de conserver la diversité biologique des territoires. Ce réseau est composé de différents types de zones.

Comme indiqué dans le RIE<sup>6</sup> en page 209, la zone de friche dans le réseau tel qu'il a été pensé est en partie en zone de liaison et en zone de développement (cf. image contre). L'enjeu des zones de développement est bien de **réfléchir à un développement de la biodiversité et non de se limiter à l'existant**. C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport sur l'état de la Nature de 2012 de Bruxelles-Environnement : "Les principales zones de

développement sont les jardins résidentiels, les zones rurales, les parcs urbains, les cimetières et quelques grandes friches urbaines (Schaerbeek formation, Tour & Taxis, ...). Ce sont des zones très intéressantes, dont la richesse biologique est souvent sous-estimée. Ces zones d'extension peuvent être davantage imbriquées dans le tissu urbain (en d'autres mots, ils sont généralement entourés par des zones plus densément urbanisées). En conséquence, la pression sur la nature y est souvent plus importante. Le terme « développement » signifie donc aussi surtout d'y prévoir un minimum de prescriptions pour offrir suffisamment de chance à la nature."<sup>7</sup> Il nous semble que seul ici l'enjeu de liaison a été pris en compte, nous ne voyons pas dans la proposition de PAD actuel d'élément qui veille à l'idée d'un **développement**

<sup>5</sup> Notre chapitre "Un site d'une richesse impressionnante"

<sup>6</sup> Rapport d'incidences environnementales

<sup>7</sup> [http://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/NARABRU%2020120910%20FR%20150dpi](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/NARABRU%2020120910%20FR%20150dpi)

**de la biodiversité** présente actuellement sur le site. La particularité de cet espace est d'être un espace ouvert, milieu rare à Bruxelles, et nous ne retrouvons que peu de réflexion sur cet enjeu d'espace ouvert dans le projet mais aussi dans le RIE. En effet, l'auteur propose bien de « *prévoir la mise en place de zones ouvertes gérées en prairie de fauche-prairie fleurie* » (RIE – p. 589) mais ne détaille pas assez ce point en n'établissant pas le lien avec les espèces actuellement présentes sur le site (mais, rappelons-le encore, hélas non identifiées par ses soins dans l'état initial) et la mesure qu'il propose. Ces prairies ne sont d'ailleurs pas quantifiées en termes de **superficie**.

## b) En termes de préservation du sol

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire du site Josaphat, et certainement dès le moment où le site devient une gare de triage, même avec des infrastructures propres liées à l'activité qui lui est donc conférée, **l'aspect général montre un milieu largement ouvert et bénéficiant d'un ensoleillement maximum sur une grande étendue**. Cet ensoleillement n'est pas étranger à la présence et au développement d'espèces dites thermophiles, notamment les hyménoptères (les abeilles et guêpes solitaires, pollinisateurs essentiels)<sup>8</sup>. Ces caractéristiques (milieu ouvert, ensoleillement, ...) citées ci-dessus sont toujours d'actualité. L'importante minéralisation du sol prévue et l'importante spatialisation des infrastructures en hauteur vont donc entraîner au mieux la diminution ou au pire l'extinction du plus grand nombre des espèces thermophiles liées à ce vaste milieu ouvert et unique.

Comme l'indique ci-dessous le tableau analysant **les surfaces imperméables par commune**, Bruxelles a subi avec le temps une forte imperméabilisation. Plus spécifiquement pour Schaerbeek, on observe que l'imperméabilisation entre 1955 et 2006 est déjà impressionnante : 19% (l'Institut Bruxellois des Statistiques et d'Analyse (IBSA) ne donne pas accès à des chiffres plus récents). **Comment se fait-il qu'une réflexion par rapport à l'imperméabilisation des sols à l'échelle de la commune et de l'ensemble des PAD n'a pas été menée ?** A nos yeux, il s'agit ici encore d'un **élément lacunaire du rapport d'incidences**, surtout en connaissant les impacts démultiplicateurs qu'à l'imperméabilisation des sols sur les canicules, les inondations, la qualité des eaux, ...

---

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur les pollinisateurs sauvages et leur importance : <http://sapoll.eu/sapoll/qui-sont-les-pollinisateurs-sauvages/>



**Tableau 12.1.3.2**  
**Part des surfaces imperméables par commune : 1955-1970-1985-1993-2006**

	1955	1970	1985	1993	2006
Anderlecht	19	29	38	42	49
Auderghem	11	20	22	24	29
Berchem-Ste-Agathe	19	30	39	40	48
Bruxelles	31	37	44	47	52
Etterbeek	60	65	65	70	76
Evere	16	33	41	41	48
Forest	32	41	49	51	63
Ganshoren	20	35	42	40	48
Ixelles	49	57	59	64	72
Jette	26	33	40	39	47
Koekelberg	48	59	61	62	69
Molenbeek-St-Jean	39	46	52	57	63
Saint-Gilles	66	66	66	75	85
St-Josse-ten-Noode	68	67	65	71	80
Schaerbeek	49	56	59	63	68
Uccle	19	26	27	23	32
Watermael-Boitsfort	9	12	13	11	16
Woluwe St-Lambert	20	34	42	41	50
Woluwe St-Pierre	19	30	32	28	38
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>47</b>

Unité : pourcentage (% de la surface totale)

Échelle géographique : commune

Source : Étude ULB-IGEAT (2006)

De plus, même si le RRU<sup>9</sup> actuellement en vigueur préconise le minimum de 60 cm pour assurer la plantation d'une végétation,<sup>10</sup> nous insistons, comme spécifié dans le cadre de l'enquête publique sur le RRU de 2019, sur le fait que cela ne permettra nullement une végétation du même type et de la même qualité que ce qui existe actuellement sur le site. Les plantations entre autres d'arbres dans de telles conditions amènent ceux-ci à développer un réseau racinaire peu stable et très souvent écourte la durée de vie de ces mêmes arbres, représentant finalement un danger par manque de stabilité par grand vent. Les services écosystémiques de tels arbres sont aussi beaucoup moins importants au même titre que toute plantation qui aurait lieu dans si peu de substrat. En résumé, il vaut mieux préserver que compenser ou replanter.

### c) Coefficient de Biotope par Surface (CBS)

Même si l'outil n'est pas parfait et que celui-ci mesure bien les biotopes et non la biodiversité, il reste un des rares outils permettant en tout cas une première vue d'ensemble à l'échelle de toute la zone concernée par le PAD. De plus, [Bruxelles-Environnement a travaillé à l'amélioration de cet outil de sorte](#)

<sup>9</sup> Règlement Régionale d'Urbanisme

<sup>10</sup> Extrait du titre 1 du RRU : "[Une couche de terre arable de 0,60 mètres est nécessaire pour pouvoir assurer la plantation d'une végétation diversifiée et bien développée au-dessus des constructions en sous-sol](#)"

[à ce qu'il prenne en compte plus d'éléments que ceux prévus par l'outil de base appliqué à Berlin par exemple.](#)

Cet outil aurait pu être appliqué en amont et à chaque étape du projet permettant ainsi d'objectiver les aménagements, permettant ainsi d'avoir une vision parcellaire de la biodiversité mais bien une vision régionale pour un projet régional.

### 3. Un site d'une richesse impressionnante

Les conséquences du dérèglement climatique, dont il est communément admis aujourd'hui que son origine est pour une grande partie anthropique, contraignent l'être humain à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements de climat et à la transformation des milieux naturels à venir.

Le Bouwmeester-Maître architecte de la Région de Bruxelles-Capitale Kristiaan Borret, s'exprimait d'ailleurs récemment comme suit : « *A Bruxelles, les 10 dernières années ont été dominées par la croissance démographique. La densification a clairement été poussée à son paroxysme. Les 10 prochaines années doivent par contre être dominées par le réchauffement climatique et la transition écologique. La densification du territoire doit être mise en pause pour se concentrer sur la végétalisation de la ville. Bruxelles doit entrer dans une nouvelle ère. Il faut la laisser respirer.* »<sup>11</sup>

D'autre part, le rapport de la [Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) (IPBES), publié le 6 mai 2019, alerte sur une perte de biodiversité historique :

- *"La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier." ou encore " La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier."*
- *" Parmi les 8 millions d'espèces animales répertoriées (dont 5,5 millions sont des insectes), jusqu'à 1 million seraient menacées d'extinction, dont 40 % des amphibiens, 33 % des espèces des récifs coralliens, 33 % des mammifères marins, 10 % des insectes. Le taux actuel de disparition des espèces est des dizaines ou des centaines de fois supérieur à la moyenne des 10 derniers millions d'années, faisant de la période actuelle la [sixième extinction de masse](#) de l'histoire du vivant."*<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Trends du 16 septembre 2019

<sup>12</sup> Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

Les promoteurs du PAD Josaphat expriment eux-mêmes, dans leur Volet Stratégique, « *la volonté de conserver et de faire évoluer la biodiversité du site. La biodiversité du site est importante et reconnue. Son urbanisation aura pour conséquence inévitable d'engendrer une évolution des espèces végétales et animales présentes sur le site. Le maintien de la biodiversité par la mise en place de stratégies complémentaires entre elles est un enjeu majeur de la transformation des zones en friche.* »<sup>13</sup>

Pour « *conserver la biodiversité du site* », encore faut-il en connaître la nature et les caractéristiques, fût-ce seulement pour répondre à la question suivante : **comment préserver une flore et une faune spécifiques à un milieu largement ouvert et exposé au soleil en ne préservant aucun espace ouvert de taille suffisante sur le site ?**

A cet égard, **le Rapport d'Incidence Josaphat se révèle anormalement pauvre quant au volet biodiversité**, et clairement pas à la hauteur des objectifs de préservation revendiqués par les promoteurs du projet.

Basé sur la situation existante en 2015, après le remblaiement de la zone, **ce rapport passe quasi sous silence la faune abondante rencontrée à l'époque sur la friche**, alors que le Volet Stratégique du PAD admet paradoxalement que « *la biodiversité du site est importante et reconnue* ».

De nombreux naturalistes, dont plusieurs riverains du site, ont arpenté la friche entre 2015 et 2019 pour en évaluer l'intérêt biologique et en identifier les habitants : **la friche Josaphat constitue aujourd'hui le troisième site bruxellois le plus riche en nombres d'espèces recensées** (plus de 650 espèces animales à ce jour), et chaque saison amène de nouvelles découvertes.

Ce suivi intensif de la faune locale a permis de dégager quelques enjeux spécifiques à l'écosystème de la friche Josaphat et à sa biodiversité, enjeux qui devraient à tout le moins mobiliser l'attention et être considérés à la mesure de leur importance.

Nous nous inquiétons donc de la non-prise en compte des nombreuses espèces vivantes et profitant de la friche malgré un certain nombre d'obligations. En effet, un certain nombre de ces espèces sont reconnues comme "espèce d'intérêt régional".<sup>14</sup> Une partie de la friche se situe déjà en l'état actuellement en zone verte, zone dans laquelle une protection stricte des espèces.<sup>15</sup>

Au vu du manque d'informations suffisantes, tant les autorités ayant pouvoir décisionnel que les différents intervenants à venir (promoteurs, autorités de tutelle, etc.) seront amenés à enfreindre

---

<sup>13</sup> Volet Stratégique – Projet de Plan d'Aménagement directeur JOSAPHAT, page 61

<sup>14</sup> L'Ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature, article 3.13

<sup>15</sup> Le paragraphe 1 de l'article 67 de l'ordonnance précise que les espèces visées à l'annexe II.3.A sont strictement protégées dans les zones vertes

sciemment (puisque maintenant informés par ce courrier à défaut de l'être par le RIE) les articles 67 et 68 de l'Ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature.

### a) En termes d'oiseaux

Un rapport plus exhaustif réalisé par les naturalistes de la friche est disponible en annexe.

#### Méthodologie et savoirs citoyens

Ces six dernières années, une cinquantaine d'ornithologues ont fréquenté la friche, la plupart occasionnellement, une demi-douzaine d'entre eux, la fréquentant régulièrement, voire très régulièrement.

L'expertise des naturalistes volontaires de terrain permet de réaliser des inventaires de la faune et de la flore particulièrement complet que cette faune soit permanente (toute l'année), temporaire (une certaine période de l'année), de passage (halte de repos de choix en période de migration pour les oiseaux d'Europe par rapport aux environs immédiats fortement fermés et urbanisés). Ces savoirs citoyens sont d'ailleurs utilisés en partie dans les inventaires et monitorings (suivi régulier de l'état de santé et des indices de présence des espèces animales et végétales) pour les Atlas liés aux espèces (Atlas des petites mammifères de Bruxelles, Atlas herpétologique, ...). De nombreuses données sont systématiquement encodées sur la plateforme naturaliste [www.observations.be](http://www.observations.be) avec preuves photos à l'appui la plupart de temps avec des mécanismes de validations des données encodées.

**Prendre en compte ces données et ces nombreuses heures d'observations de la part de naturalistes aurait été aussi reconnaître l'implication des citoyens, ce qui n'a pas du tout été fait.**

Nous trouvons cela assez contradictoire avec l'annonce faites par le nouveau gouvernement et la création d'un service de la participation lié aux PAD (*"Le Gouvernement finalisera les processus d'adoption des Plans d'aménagement directeurs (PAD) initiés sous la législature précédente. Un service de la participation sera créé et chargé de piloter les processus de participation citoyenne, notamment en ce qui concerne les PAD, les grands aménagements urbains, les Contrats de rénovation urbaine et en appui, le cas échéant, des communes concernant les Contrats de quartiers. Ce service développera des méthodologies adaptées en fonction des projets"*<sup>16</sup>).

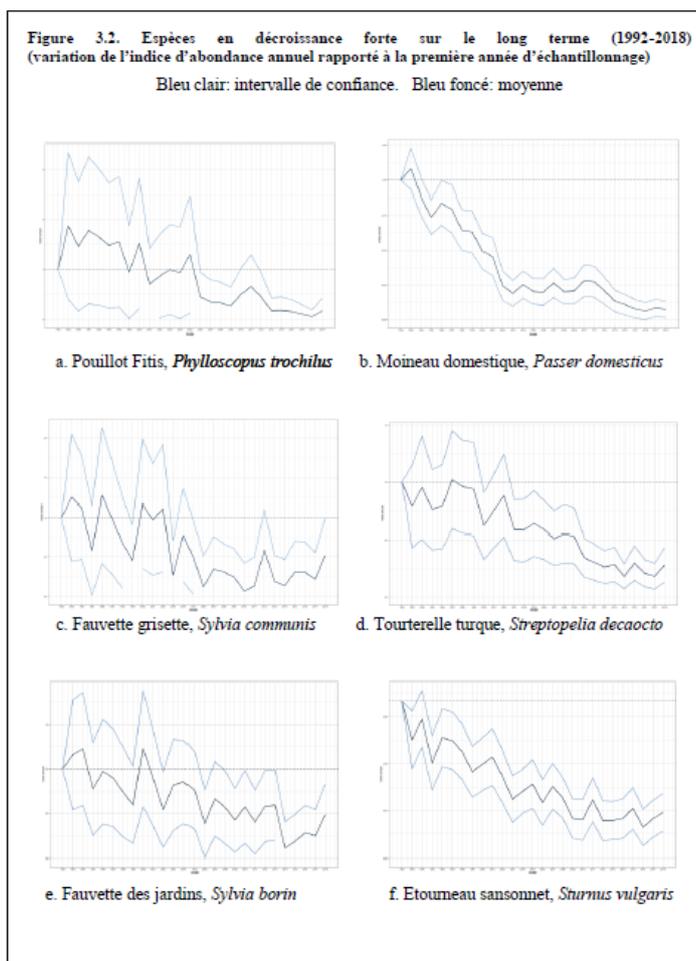
---

<sup>16</sup> Page 25-26 de la Déclaration Générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : <https://be.brussels/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/declaration-de-politique-generale-18-7-2019/view>

Au cours de ces presque six années, pour le site Josaphat, ce sont plus de 11.600 observations directes<sup>17</sup> encodées sur la plate-forme observations.be. Plus précisément, 108 espèces indigènes d'oiseaux (116 avec les exotiques et les échappées) ont ainsi pu être observées sur le site de la friche ou la survolant.

**Toutes ces données démontrent bien la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation valables et durables pour l'ensemble des PAD en collaboration avec les riverains des sites concernés ainsi que la société civile organisée** tels que par exemple des monitorings d'espèces sur site saison après saison par des naturalistes de terrain.

## b) Les espèces en décroissance forte à Bruxelles



**Huit espèces d'oiseaux sont en fort déclin à Bruxelles** comme l'indique la figure ci-dessous, repris des monitorings des oiseaux à Bruxelles commandité par Bruxelles-Environnement.

Nous exigeons que **l'ensemble** des PAD (spécifiquement un PAD comprenant autant du patrimoine naturel que celui de Josaphat) **analysent leur impact sur ces espèces** et si l'opportunité se présente, mettent en place de mesures et dispositifs pour **permettre à ces espèces de se redévelopper** à Bruxelles.

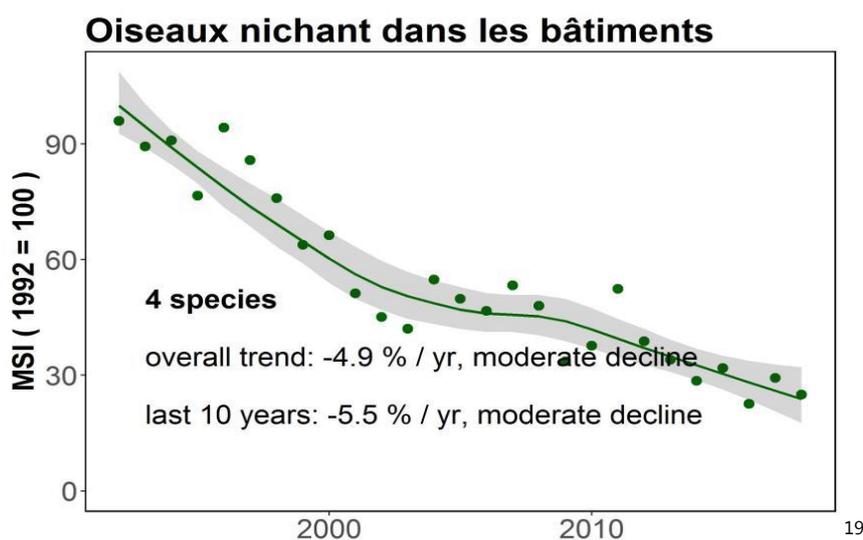
Nous pouvons donner comme bon exemple dans le cadre de cette enquête publique PAD Josaphat la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), présente toute l'année et qui niche sur la friche. Quid des mesures pour préserver cette espèce sachant qu'elle est en fort déclin ?<sup>18</sup>

<sup>17</sup> 474 données relatives à 61 espèces d'oiseaux en 2014, 1.365 données pour 76 espèces en 2015, 1.956 données pour 86 espèces en 2016, 2.371 données pour 83 espèces en 2017, 2.236 données pour 80 espèces en 2018 et 3.240 données pour 86 espèces en 2019 (au 29 octobre)

<sup>18</sup> Paquet, A. et Weiserbs, A. (2018): Inventaire et surveillance de l'avifaune à Bruxelles: rapport final 2018. Département Etudes Natagora, Rapport pour Bruxelles Environnement, 2018, 17 pp.

### c) Les oiseaux nichant sur le bâti (cavités)

Ces oiseaux qui sont typiques de la 'zone grise' de la Région de Bruxelles par opposition à la ceinture verte, sont en déclin (-76% cf. figure ci-dessous). Ce groupe comprend le Moineau domestique, l'Étourneau sansonnet, le Rougequeue noir et le Martinet noir. Le Rougequeue noir est trop peu abondant pour donner des tendances significatives. Le Pigeon biset féral (Pigeon 'domestique') n'est pas repris dans ce groupe car il n'est pas un cavernicole strict, ce groupe reprenant les espèces liées aux cavités du bâti.



**Nous déplorons de nouveau que pour des projets d'une envergure régionale comme le sont les PAD aucune mesure ou réflexion sur ces espèces n'ait été mise en place.**

Sur la zone concernée par la présente enquête publique, des dizaines de martinets noirs, atteignant parfois la centaine d'individus, chassent régulièrement les insectes en belle saison au-dessus des étendues de la friche. Ces martinets proviennent des logements traditionnels schaarbeekoïses et everoïses immédiats où ils établissent leurs nids dans les cavités présentes notamment les trous de boulins et corniches. Cette espèce insectivore a besoin de zones humides et semi-humides suffisamment vastes, d'arbres et d'une végétation sauvage indigène, riche en insectes, pour fournir un réservoir alimentaire (même s'ils peuvent parcourir des centaines de km par jour, lorsqu'ils nourrissent leurs jeunes), ils ont besoin de grandes quantités d'insectes, et une grande friche comme Josaphat leur permet de s'économiser et d'assurer plus rapidement et facilement la croissance de leurs jeunes. Les martinets adultes gavent leurs petits quand il y a de quoi manger abondamment dans un environnement le plus proche possible afin que ces derniers aient des réserves de graisse en cas de disette prolongée. En tenant compte de ces faits, la modification profonde dans le paysage du site Josaphat est réellement susceptible

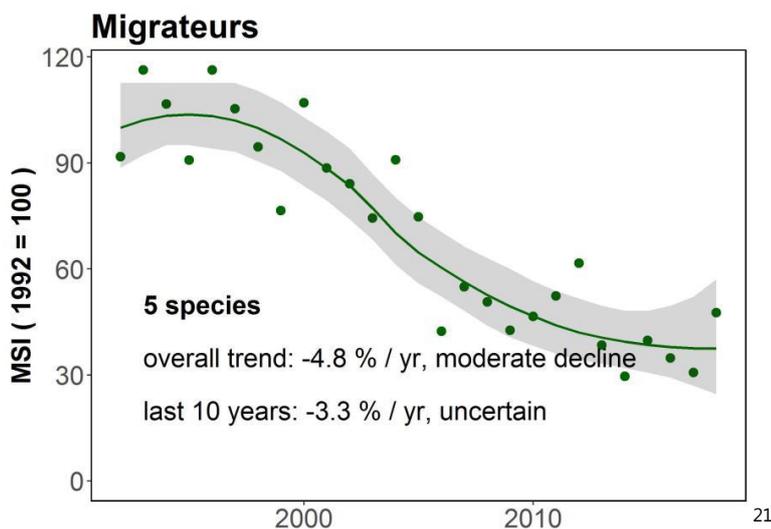
<sup>19</sup> Paquet, A. et Weiserbs, A. (2018): Inventaire et surveillance de l'avifaune à Bruxelles: rapport final 2018. Département Etudes Natagora, Rapport pour Bruxelles Environnement, 2018, 17 pp.

d'impacter négativement le succès reproducteur de cette espèce emblématique localement sur Schaerbeek et Evere.<sup>20</sup>

Le moineau domestique est aussi observé sur la friche.

#### d) Le groupe des espèces migratrices

Ces espèces sont toutes insectivores (Martinet noir, Fauvette grisette, Fauvette des jardins, Fauvette à tête noire, Pouillot fitis, Pouillot véloce). Elles sont en déclin marqué (-63%) sur le long terme mais semble montrer un léger fléchissement du déclin depuis 2007. Malheureusement, dans ce groupe, plusieurs espèces dont les observations sont trop peu nombreuses lors des points d'écoute pour donner des résultats d'analyse statistiquement significatifs ne sont plus prises en compte (Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Fauvette babillarde, Rousserolles verderolle et effarvate, Pouillot siffleur). Une partie du groupe des insectivores migrateurs est constituée d'espèces (Sylviidés) liées aux friches. Etant donné que ces dernières disparaissent progressivement du fait de leur urbanisation, les Sylviidés (Fauvettes et autres) contribuent certainement à la tendance négative globale du groupe observé sur le long terme.



Nous nous attarderons quelque peu sur le statut des passereaux migrateurs insectivores observés en halte tant en passage pré-nuptial que post-nuptial sur la friche. Nombre de ces passereaux sont devenus aujourd'hui difficiles à observer en dehors du site de la friche Josaphat et de la zone de la commune d'Anderlecht situé par-delà le Ring, faute de lieux susceptibles de pouvoir les y accueillir pour s'y reposer

<sup>20</sup> Pour plus de détails sur les lieux de nidification des martinets à Bruxelles ou encore sur cette espèce: <https://www.natagora.be/martinets>

<sup>21</sup> Paquet, A. et Weiserbs, A. (2018): Inventaire et surveillance de l'avifaune à Bruxelles: rapport final 2018. Département Etudes Natagora, Rapport pour Bruxelles Environnement, 2018, 17 pp.

ou s'y restaurer lors de leur passage migratoire au-dessus de la ville, tout particulièrement en cas d'accident météorologique (orages, averses, vents violents).

**Comment ces données n'ont-elles pas pu être prises en compte dans les aménagements proposés et dans le RIE sachant qu'elles étaient toutes disponibles sur des sites accessibles par tous ([observations.be](https://observations.be) par exemple) et pour certains des sites de pouvoirs publics comme Bruxelles-Environnement ?**

#### e) Les abeilles sauvages

Il n'y a aucune observation particulière dans le rapport d'incidence sur l'importante diversité d'abeilles sauvages qui ont tout récemment fait l'objet d'un inventaire organisé par l'ULB <sup>(1)</sup>.

La base de données naturaliste Observations.be recense en effet plus d'une centaine d'espèces d'abeilles sauvages *sensu stricto* sur la Friche Josaphat dont 20% sont rares voire très rares à l'échelle du pays<sup>22</sup>.

Citons parmi les plus remarquables : *Eucera longicornis*, *Hylaeus styriacus*, *Hylaeus gredleri*, *Celioxys elongatus*, *Anthidium punctatum*, *Melitta leporina*, *Macropis fulvipes*, *Stelis phaeoptera*, *Megachile rotundata*, etc.

Plus de 80% des plantes à fleurs dépendent de ces abeilles sauvages que de nombreux rapports scientifiques estiment en sérieux déclin (concurrence des abeilles domestiques, insecticides, destruction d'habitats...) voire, dans certains cas, en danger critique d'extinction.

L'Union internationale pour la conservation de la nature indique par exemple que près de 30% des espèces d'abeilles sauvages endémiques au continent européen ou à une partie de ce continent sont menacées (en danger critique, en danger, vulnérables).<sup>23</sup>

**Il convient de protéger et de maintenir l'exceptionnelle diversité d'abeilles sauvages présente sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l'ensoleillement et protégées du piétinement, ainsi qu'une flore indigène abondante et diversifiée.**

**Les talus bordant la voie ferrée devraient être conservés sans aménagements pour protéger les colonies qu'ils abritent (*Colletes cunicularius*, *Megachile ericetorum*, *Andrena vaga*...). Enfin, la présence de ruches est évidemment à prohiber sur l'ensemble de la zone.**

---

<sup>22</sup> [https://observations.be/gebiet/species\\_list/264429](https://observations.be/gebiet/species_list/264429)

<sup>23</sup> European Red List of bees. Luxembourg: Publication Office of the European Union. Évaluation publiée le 19 mars 2015, réalisée dans le contexte de la Liste rouge européenne des abeilles de l'UICN et du projet européen Status and Trends of European Pollinators (Step) financés par la Commission européenne

## f) Libellules

En 2014, déjà, une population de *Sympetrum danae* - une libellule dont les populations se concentrent essentiellement en Haute Ardenne et en Campine limbourgeoise, - était découverte en phases d'accouplement et de ponte sur quelques mares et flaques temporaires de la friche Josaphat.<sup>24</sup> Il s'agissait seulement de la seconde preuve de reproduction de cette espèce en Région de Bruxelles-Capitale. Œufs et larves disparaîtront quelques mois plus tard sous une couche de terres de remblai. Avant même le creusement de mares par les riverains et usagers de la friche, le site constituait par ailleurs un habitat idéal – ouverture, ensoleillement - pour de nombreuses libellules en périodes de maturation et de dispersion.

L'inventaire des libellules réalisé par les naturalistes ces cinq dernières années révèle que 29 espèces d'odonates ont été observées sur cette période à la Friche Josaphat, soit plus de 40% du total des espèces rencontrées en Belgique, et près de 60% des espèces bruxelloises.

Cet inventaire, qui alimente généreusement le prochain Atlas des Libellules bruxelloises à paraître sous la direction conjointe de l'Institut des Sciences Naturelles et du groupe de travail Gomphus des Naturalistes belges, a aussi permis de noter sur la friche les premiers indices de reproduction jamais observés (accouplement et ponte) de *Lestes barbarus* et de *Lestes virens* en Région de Bruxelles-Capitale.<sup>25</sup>

A ces deux espèces de lestes, rarement mentionnées à Bruxelles, s'ajoutent sur la friche Josaphat aux observations de *Lestes sponsa*, *Lestes viridis* et *Sympetma fusca*, ce qui fait du site un des rares en Belgique et le seul à Bruxelles où peuvent s'observer au cours d'une même saison cinq des six lestes connus dans notre pays.

Au total, ce sont 16 espèces de libellules pour lesquelles des indices de reproduction (tandem, accouplement, ponte ou ténéraux) ont été relevés à la friche Josaphat.

Des libellules rares ou très rares ont également été observées ces cinq dernières années sur le site, parfois de façon régulière : *Anax ephippiger*, *Orthetrum brunneum*, *Orthetrum coerulescens*, *Sympetrum fonscolombii* et *Sympetrum pedemontanum*.

Selon René-Marie Lafontaine, biologiste à l'Institut Royal des Sciences Naturelles, « leur longue durée de vie à l'état larvaire, leur position élevée dans la chaîne trophique et leur sensibilité à la qualité chimique

---

<sup>24</sup> <https://observations.be/waarneming/view/87172526>

<sup>25</sup> <https://observations.be/waarneming/view/178615928> et <https://observations.be/waarneming/view/177537135#>

de l'eau sont autant de caractères qui font des libellules de bons bio-indicateurs de l'état des écosystèmes aquatiques et des zones semi-naturelles qui les entourent. »<sup>26</sup>

**Il convient de protéger et de maintenir l'exceptionnelle diversité d'odonates présents sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l'ensoleillement et comportant des mares protégées du piétinement et des chiens, et pourvues d'une végétation aquatique et rivulaire maîtrisée.**

### g) Les orthoptères

**La plupart des criquets et sauterelles sont thermophiles. Le maintien d'habitats ouverts et ensoleillés leur est donc indispensable. Un parc linéaire composé de pelouses et de rangées d'arbres, tel que prévu par le projet, ne présente pas d'intérêt pour les orthoptères de la friche Josaphat, pas davantage d'ailleurs qu'un talus exposé au nord.**

La friche abrite 12 espèces d'orthoptères sur les 48 recensées en Belgique (soit 25%), et sur les 22 répertoriées en Région bruxelloise (soit 55%).

Citons parmi les plus remarquables :

- le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) chante chaque année sur le site depuis 2015, lui conférant certains soirs d'été une atmosphère toute méridionale. Cette espèce figure sur la liste rouge (« rare ») des orthoptères de Wallonie ;
- l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), qui bénéficie d'un statut « vulnérable » en Région flamande et figure sur la liste rouge européenne de l'UICN 2016 ;
- le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), qui était considéré comme « éteint » en Région Bruxelloise tout au long du siècle dernier et qui a été retrouvé sur deux sites à partir de 2018 : le Parc de Woluwe et... la Friche Josaphat. L'espèce est considérée comme « vulnérable » en Région flamande.

**Il convient de maintenir à tout le moins une large zone ouverte en bordure de la voie ferrée, laquelle est particulièrement appréciée par certaines espèces. Y est à prévoir l'aménagement de parcelles de prairies fleuries (semences indigènes) et de zones de sol laissé à nu, ainsi qu'un entretien échelonné pour prévenir l'embroussaillage.**

---

<sup>26</sup> Un Atlas détaillé des Libellules de la Région de Bruxelles-Capitale, <https://www.naturalsciences.be/fr/news/item/17666>

## 4. Infrabel et les plantations

Il arrive régulièrement que **des mesures d'abattage** soient mises en place pour la sécurité des usagers du rails. Plusieurs dispositions doivent être respectées en termes de plantations et de végétations le long des chemins de fer. Une idée sommaire de celle-ci est disponible sur le site d'Infrabel.<sup>27</sup>

Nous aurions souhaité déjà voir à ce stade la prise en compte des obligations et des marges de manœuvres possibles sur les pourtours des voies de chemins de fer en prenant en compte le rôle essentiel de couloir écologique que jouent celles-ci. **L'outil PAD n'est-il pas censé aussi faire discuter en amont au maximum ce type d'acteurs de sorte à mettre en place un projet réaliste et réalisable pour tous ?**

## 5. Spoorpark (p385 du RIE) et Wadipark

Ce parc est composé d'une plantation linéaire de 4 rangées d'arbres (type allée d'arbres) longitudinalement le long de la voie ferrée. Les indications disponibles mettent en valeur un espace de détente en continu pour publics variés dans un cadre partiellement vert, ce qui est loin de constituer une colonne vertébrale intéressante pour la faune et flore, avec une pelouse de type gazon possiblement piétinée en permanence par le public et sans grand intérêt pour permettre à une biodiversité intéressante de s'y développer.

Les nombreuses infrastructures sportives, récréatives et aménagements verts ne semblent pas rencontrer les besoins de la faune et flore sauvage tout au plus quelques espèces opportunistes ou anthropophiles, banales et accoutumées à ce type de milieu peuvent s'adapter.

Il est fort peu probable que les zones humides (wadi et pièces d'eau) soient préservées du dérangement, de la pollution (débris divers lancés par les enfants et autres) dans les zones humides et du piétinement de la végétation rivulaire et aquatique.

Le talus en pente longitudinal du Spoorpark et de la voie de chemin de fer est exposé plein nord et donc ne bénéficiera que de peu d'apport de soleil. **Ce manque d'ensoleillement ne permet pas d'obtenir un développement optimal attractif d'une biodiversité de talus** (un talus doit bien être exposé au soleil pour permettre aux pollinisateurs (abeilles et papillons, etc...) de jouer leur rôle et d'établir des colonies durables).

---

<sup>27</sup> <https://weneedyou.infrabel.be/fr/fag/reglementation-le-long-des-voies>.

Les 4 rangées d'arbres du Spoorpark à côté en fonction de leur nombre et de leur hauteur auront aussi un impact négatif sur la valorisation de ce talus longitudinal en termes de biodiversité (apport d'ombrage, frein à l'ensoleillement du talus). Même si au niveau des services écosystémiques et plus spécifiquement en termes de limitation des îlots de chaleur, ces plantations peuvent être pertinentes, ce n'est pas le cas en termes de biodiversité.

## 6. En conclusion

Au vu des nombreuses informations et données que nous avons montrées comme manquantes dans les différents documents soumis en enquête publique, il nous semble impossible pour les autorités publiques, pour les aménageurs urbains et pour les citoyens d'avoir été informés correctement pour réagir en connaissance réelle de la situation. Dès lors, les impacts des aménagements n'ont pu correctement être évalués et les autorités devant statuer sur ce PAD ne sont pas à même de se prononcer valablement.

Premièrement, nous exigeons **une réelle prise en compte et application de l'[Ordonnance relative à la conservation de la Nature de mars 2012](#)** et des espèces que celle-ci protègent (tant dans les espaces verts spécifiquement qu'à l'échelle de toute la Région).

Deuxièmement, nous demandons que le projet en l'état soit retiré et **qu'un nouveau projet soit développé en collaboration avec les citoyens bruxellois et la société civile organisée**, impliquant une réduction de manière substantielle de l'urbanisation du périmètre, ainsi que d'un développement d'une zone naturelle ouverte sur le site avec, si la volonté est de maintenir un talus, une partie de celui-ci doit être orienté est-ouest de sorte à avoir une exposition de l'un des flanc plein sud (lieu de haute biodiversité). Une réflexion doit aussi avoir lieu sur la gestion d'un tel milieu en ciblant la préservation des espèces précises à Bruxelles au travers par exemple d'une gestion agro-pastorale (pâturage extensif à faible charge).

Il nous semble nécessaire d'insister sur la **mise en place pour l'ensemble des PAD un état des lieux scientifique**, basé sur les données à disposition et des outils d'évaluation valables et durables pour l'ensemble des PAD. Et cela en collaboration avec les riverains des sites concernés ainsi qu'avec la société civile organisée tels que par exemple des monitorings d'espèces sur site saison après saison par des naturalistes de terrain. Ces outils impliquent une détermination précise de la présence/localisation des espèces en fonction des différentes zones (telles que, p.ex. et à défaut de mieux, celles définies dans la figure 156 du RIE - p.210).



Troisièmement, nous souhaitons que les **propositions de mesures à prendre de sorte à éviter, supprimer ou réduire les impacts environnementaux développés dans les rapports d'incidences soient motivées.**

Pour finir, nous espérons que la Région veillera à la protection du patrimoine naturel spécifique du territoire touché par le PAD Josaphat.

Pour Natagora Bruxelles,  
Amandine Tiberghien

---

## Annexe : les oiseaux de la friche Josaphat

La friche Josaphat, un site exceptionnel pour observer les oiseaux en milieu urbain

Six ans de suivis réguliers (2014-2019) par le milieu naturaliste et académique et plus particulièrement par un petit groupe de naturalistes (une demi-douzaine) amateurs confirmés d'une friche en zone urbaine permettent de démontrer que même dans une grande ville, la biodiversité peut s'avérer très riche. Pour autant que l'on lui laisse un peu de place, la faune et flore observable en ville ne se cantonnent pas à quelques espèces considérées comme banales ; des espèces peu communes même dans nos campagnes, rares, voire très rares peuvent aussi y être observées.

Dans les lignes qui suivent, nous nous limiterons à dresser un état des lieux de l'avifaune observée sur la friche Josaphat. Nombre d'observations, occurrence des observations, nombre d'individus maximum observés. Pour les espèces migratrices, nous indiquerons s'il s'agit d'une migration en passage actif, c'est-à-dire survolant la friche ou si l'espèce y a été observée en halte. Les espèces rarement ou très rarement observées dans la Région de Bruxelles-Capitale, voire au-delà de cette Région sont reprises en gras. Pour ces espèces rares, nous indiquerons le nombre de fois que l'oiseau a été observé sur la friche et dans la région de Bruxelles-Capitale au cours de la période. Nous nous attarderons quelque peu sur le statut des *passereaux migrants insectivores* observés en halte tant en passage pré-nuptial que post-nuptial. Nombre de ces passereaux sont devenus aujourd'hui difficiles à observer en dehors du site de la friche Josaphat et de la zone de la commune d'Anderlecht situé par-delà le Ring, faute de lieux susceptibles de les accueillir pour s'y reposer ou s'y restaurer lors de leur passage au-dessus de la ville, tout particulièrement en cas d'accident météorologique (orages, averses, vents violents) au moment où ils effectuent leur passage migratoire.

Nous achèverons notre propos par un listing des espèces observées avec leur traduction néerlandaise en indiquant leur statut sur la friche : nicheur (N), Hivernant (H), Régulier (Regul.), Migrateur pré-nuptial (Mp) ou post-nuptial (Ma), Occasionnel (O) ou rare (R).

Ces six dernières années, une cinquantaine d'ornithologues ont fréquenté la friche, la plupart occasionnellement, une demi-douzaine d'entre eux, la fréquentant régulièrement, voire très régulièrement.

Au cours de ces presque six années, ce sont plus de 11.600 données [1] de leurs observations ornithologiques qui ont été encodées sur la plate-forme Observations.be.

108 espèces indigènes d'oiseaux (116 avec les exotiques et les échappées) ont ainsi pu être observées sur le site de la friche ou la survolant.

## Chroniques ornithologiques de la friche Josaphat (2014- 2019)

**Caille des blés (*Coturnix coturnix*)** : Observée à deux reprises en 2016, le 11 et le 18 juin. Un ex. chanteur, peut-être deux, est/sont contacté(s) du 13 juin au 14 juin 2019. Le 17 octobre 2019, un possible ex. est observé s'envolant. Au cours de la période, une dizaine d'exemplaires sont signalés en Région bruxelloise, la plupart en passage migratoire actif, la nuit (contacts auditifs). Statut en Région de Bruxelles-Capitale : depuis 2014, on ne compte au total que 17 données, toutes concernant des oiseaux en passage actif de nuit à l'exception d'un contact auditif à Anderlecht le 29 juin 2016 dans un champ.

**Oie cendrée (*Anser anser*)** : Observée à huit reprises en passage actif. 14 ex. le 1<sup>er</sup> novembre, 2014, 10 ex. le 29 octobre 2016, 1 ex. le 31 octobre 2016, 35 exemplaires le 1<sup>er</sup> novembre 2016, 2ex le 8 novembre 2016, environ 40 ex. le 27 octobre 2017, 28 ex. le 30 octobre 2017, 14 ex. le 17 novembre 2018.

**Oie rieuse (*Anser albifrons*)** : Observée à quatre reprises en passage actif. 5 ex. le 8 octobre 2016, 22 ex. le 29 octobre 2016, 7 ex. le 20 octobre 2018 et 8 ex. le 29 octobre 2019. Au cours de la période 2014-2019, la plate-forme observations.be recense une quinzaine de données en Région bruxelloise en ce compris les 4 données faites à la friche Josaphat.

**Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)** : 6 mentions, à chaque fois en vol : le 22 octobre 2014, 2 ex., le 8 avril 2016, 1 ex. juvénile, le 16 septembre 2016, 2 ex., le 8 octobre 2016, 2 ex., le 6 mai 2018, 2 ex. et le 4 novembre 2018, un ex.

**Canard Colvert (*Anas platyrhynchos*)** : Observé chaque année en petit nombre (max. 4 ex.) principalement entre les mois de mars et de mai.

**Martinet noir (*Apus apus*)** : 257 mentions, de la fin avril à la fin août, parfois en groupe de plus de 100 ex. Donnée la plus précoce, le 27 avril 2014, 12 ex. Donnée la plus tardive, 2 septembre 2017, 3 ex.

**Coucou gris (*Cuculus canorus*)** : une seule donnée certaine le 19 août 2017. Un possible ex. le 16 juillet 2014. Depuis 2014, on compte moins de 40 données d'observation de Coucou dans la Région de Bruxelles-Capitale, principalement au printemps et quelques-unes en juillet et août.

**Pigeon colombin (*Columba oenas*)** : 102 mentions, généralement un ou deux ex. A noter un passage de 17 ex. le 4 novembre 2018, de 46 ex le 13 octobre 2019 et de 35 ex. le 14 octobre 2019.

**Pigeon ramier (*Columbus palumbus*)** : Présents toute l'année, parfois plusieurs centaines d'ex en passage actif

**Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)** : Une seule donnée, 2 ex. en brève halte le 25 mai 2017. Cette donnée est la dernière donnée réalisée en Région Bruxelloise. Depuis 2014, l'espèce n'a été signalée qu'à 2 autres reprises en Région de Bruxelles-Capitale : le 15 avril 2015 dans le bois de Dieleghem à Jette et le 7 mai 2015 dans un jardin à Ixelles, cette dernière donnée concernant probablement plutôt une tourterelle turque.

Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) : Présents toute l'année, nicheur

**Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)** : Une dizaine de mention, presque toujours en passage actif : 60 ex. le 28 septembre 2014, 39 ex. le 27 octobre 2015, 11 et 44 ex. le 15 octobre 2017, 4 ex. en halte le 15 décembre 2017, 2 ex. le 24 février 2018, 47 ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2018, 27 ex le 4 novembre 2018, 30, 60, 125 et 160 ex le 6 octobre 2019, 7 et 40 ex. le 7 octobre 2019.

**Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)** : Une seule donnée, 2 ex. le 4 novembre 2017. Observé à 23 reprises en passage actif en Région de Bruxelles-Capitale depuis 2014 principalement au cours des mois d'octobre-novembre. Un seul ex. en halte le 3 septembre 2018 à Anderlecht dans un champs.

Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) : Un contact auditif le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) : Une trentaine de données, maximum 2 ex., toutes faites entre les mois d'octobre et de mars.

**Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*)** : Huit données : 1 ex. le 30 septembre 2015, un ex. le 14 et le 18 mars 2016, un ex le 10 mars 2017, le 5 novembre 2017, le 11 et 13 décembre 2017 et un probable ex. le 6 octobre 2019, un ex. le 29 octobre 2019. Statut en Région bruxelloise : Migrateur / hivernant, une quarantaine de données en Région de Bruxelles-Capitale depuis 2014 principalement sur le site de la Friche Marly à N-O-H, aujourd'hui disparu et sur la Friche du Keelbeek (également disparu). Quelques observations également à Anderlecht (Neerpede).

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) : Une vingtaine de données, le plus souvent en halte, d'octobre à décembre et de mars à début mai. Maximum, 3 ex. en vol le 17 novembre 2018.

**Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)** : quatre données, toutes en 2014 : 2 ex. le 13 juillet, un ex. le 16 juillet, un ex. le 19 août et un ex le 24 août.

Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) : Régulier

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) : 10 données, toutes en passage, 24ex. le 29 août 2015, 5 ex le 19 septembre 2015, 8 ex. le 3 octobre 2015, 2 ex. le 18 septembre 2016, 1 ex. le 4 février 2017, 1 ex. le 26

août 2017, 1 ex. le 16 juin 2018, 45 ex. le 17 février 2019, 3 ex. le 11 mai 2019 et 3 ex. le 22 septembre 2019.

Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) : une 60<sup>e</sup> de données, toutes l'année, exceptées juillet et août. Date des plus gros passages (> 20 ex.) : 84 ex. le 27 octobre 2015, 24 ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2015, 36 ex. le 9 octobre 2016, 78 ex. le 30 septembre 2017, 53 ex. le 1<sup>er</sup> octobre 2017, 25 ex. le 27 octobre 2017, 35 ex. le 29 octobre 2017,

29 ex. le 8 septembre 2018, 61 ex. le 27 octobre 2018, 30 ex. le 17 novembre 2018, 32 ex. le 30 mars 2019, 60 ex. le 29 octobre 2019.

**Héron cendré (*Ardea cinerea*)** : Une 100<sup>e</sup> de donnée, tout au long de l'année.

**Grand Aigrette (*Ardea alba*)** : 7 données, toutes en passage : 1 ex. le 10 octobre 2015, 2 ex. le 15 octobre 2017, 2 ex. le 20 octobre 2018, 2 ex. le 4 novembre 2018, 5 ex. le 6 octobre 2019, 1 ex. le 13 octobre 2019.

**Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)** : 2 ex. en vol le 28 octobre 2019. Dernière donnée en Région de Bruxelles-Capitales. Statut en Région bruxelloise : 1 ex en halte sur la friche Marly le 17 mai 2014, 1 oiseau observé du 16 août au 31 août 2014 au marais de Ganshoren, 1 ex. en halte le 31 juillet 2017 au parc de la Woluwe, 1 ex en halte le 21 septembre 2017 sur le bassin nord du Biestebroeck. En dehors de ces 5 données d'oiseaux en halte. 1 seule autre donnée de l'espèce en passage actif : 11 ex. le 21 octobre 2019 à Anderlecht (Neerpede).

**Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)** : 1 ex. en vol le 10 septembre 2019. Statut en Région bruxelloise : Migrateur régulier en passage actif, principalement à l'automne. 31 données depuis 2014 .

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : 6 données, toutes en passage : 1 ex. en vol le 20 et le 22 septembre 2016, 1 ex. le 13 août 2018, 2 ex. le 14 août 2018, 1 ex. le 23 juin 2018 et 1 ex le 26 août 2019

Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) : Plus de 180 données, régulier toute l'année. Chasse régulièrement sur le site.

**Busard des roseaux (*Circus cyaneus*)** : 2 données en passage, 2 ex. le 19 septembre 2015, 1 ex. en passage le 24 septembre 2016

**Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)** : 2 données en passage, 2 ex le 30 avril 2017, 1 ex le 28 octobre 2018. Statut en Région bruxelloise depuis 2014 : Migrateur, 17 données depuis 2014.

**Milan royal (*Milvus milvus*)** : 1 donnée, 1 ex. en passage le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Statut à Bruxelles : Migrateur actif, une 60<sup>e</sup> de donnée depuis 2014.

**Milan noir (*Milvus migrans*)** : 1 donnée en passage, 1 ex. le 5 mai 2018. Statut en Région bruxelloise : Migrateur actif, une 40<sup>e</sup> de données depuis 2014

Buse variable (*Buteo buteo*) : Près de 300 données, régulier toute l'année. Régulièrement en halte sur le site. Max. 10 ex en passage le 30 octobre 2016.

**Hibou des marais (*Asio flammeus*)** : 1 donnée en halte durant toute la journée du 30 octobre 2016. Statut en Région Bruxelloise : 10 autres données depuis 2014, toutes en passage à 2 exception près : 1 ex. en vol à Anderlecht le 16 octobre 2014, 1 ex. en vol le 11 octobre 2015 à Auderghem, 1 ex. en vol le 7 novembre 2015, 1 ex. en vol le 23 mars 2017 à Woluwe Saint-Pierre, 1 ex. en vol le 10 octobre 2017 à Saint-Gilles, 1 ex. en halte le 28 mars 2018 à la friche du Keelbeek, 1 ex. en vol le 13 juin 2018 à Berchem Sainte-Agathe, 1 ex. en halte le 5 novembre 2018 à Anderlecht et 1 ex en vol le 15 octobre 2019 au-dessus du marais Wiels à Forest.

**Huppe fasciée (*Upupa epops*)** : 2 données, 1 ex. en halte du 9 au 10 septembre 2015 et un ex. en halte du 11 au 12 avril 2016. Statut en Région Bruxelloise : Migrateur occasionnel, 10 données depuis 2014 en ce compris les données réalisées à la friche Josaphat, seul lieu Bruxellois où l'oiseau a été vu au printemps et à l'automne.

**Pic épeichette (*Dryobates minor*)** : 1 ex. observé à 5 reprises, le 1<sup>er</sup>, 9, 13 et 14 septembre 2019 et le 13 octobre 2019.

Pic épeiche (*Dendrocopos major*) : Présent tout l'année, observé à 368 reprises.

Pic vert (*Picus viridis*) : Plus d'une 100<sup>e</sup> de données, principalement de juillet à octobre. Autrement 1 ex le 18 février 2017, le 13, le 26 et le 28 mars 2017, le 20 mai 2017, le 19 février 2019, le 20 mars 2019 et le 2 novembre 2019.

Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) : Plus de 500 données, présent toute l'année. 5 ex. dont au moins 3 juvéniles le 19 juillet 2018.

**Faucon émerillon (*Falco columbarius*)** : 6 données toutes en passage, 1 ex. observé le 11 octobre 2015, 1 ex. le 10 septembre 2019, 1 ex. le 6, 7, 13 et 14 octobre 2019. En chasse le 7 et 13 octobre 2019.

Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) : 4 données, 1 ex. en chasse le 2 septembre 2014, 1 ex en passage le 29 avril 2017, 1 ex. le 14 août et le 9 septembre 2017. Statut en Région bruxelloise : Migrateur, 24 données en ce compris les 6 données réalisées à la friche.

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) : Plus d'une 100<sup>e</sup> de données, présent presque toute l'année.

Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) : Plus de 300 données, présent toute l'année, nicheur. 25 ex. en passage le 22 septembre 2019.

Pie bavarde (*Pica pica*) : Présente toute l'année. 25 ex. le 24 février 2015, 15 ex. le 18 septembre 2016.

Choucas des tours (*Coloeus monedula*) : Plus de 100 données, principalement en octobre. A noter 12 ex. le 12 octobre 2014, 25 ex le 30 octobre 2015, 90 et 210 ex le 9 octobre 2016, 250 ex. le 22 octobre 2016, 40 ex. le 29 octobre 2016, 250 ex. le 30 octobre 2016, 30 ex. le 1<sup>er</sup> novembre 2016, 36 ex. le 14 octobre 2017, 32 ex. le 15 octobre 2017, 25 ex. le 23 octobre 2017, 35 ex. le 4 octobre 2018, 50 ex. le 17 octobre 2018, une 100<sup>e</sup> le 21 octobre 2018, 55 ex. le 3 novembre 2018, 60 ex. le 4 novembre 2018, 35 ex. le 7 mars 2019, 30 ex. le 10 septembre 2019, 70 ex. le 14 octobre 2019, 74 ex. le 23 octobre 2019, 50 ex. le 28 octobre 2019.

Corbeau freux (*Corvus frugilegus*) : Une 40 ex. de données, principalement au printemps et en automne. A noter, 17 ex. le 11 octobre 2015, 31 ex. le 30 octobre 2016, 32 ex. le 2 novembre 2017, 14 ex. le 28 octobre 2018, 15 ex. le 23 octobre 2019.

**Corneille noire (*Corvus corone*)** : Présente toute l'année. Espèce largement anthropophile.

Mésange noire (*Periparus ater*) : 9 données, 1ex. le 20 septembre 2015, 3 ex. le 29 septembre 2015, 2 ex. le 11 octobre 2015, 1 ex. le 20 et le 22 octobre 2015, 1 ex. le 7 décembre 2015, 1 ex. le 25 septembre 2017, 1ex. le 8 octobre 2017 et 1 ex. avril 2018.

(...)

## Listing des oiseaux observées à la friche

- 1 [Caille des blés - Coturnix coturnix - Kwartel](#)
- 2 [Oie cendrée - Anser anser - Grauwe Gans](#)
- 3 [Oie rieuse - Anser albifrons - Kolgans](#)
- 4 [Cygne tuberculé - Cygnus olor - Knobelzwaan](#)
- 5 [Canard colvert - Anas platyrhynchos - Wilde Eend](#)



**natagora**

Bruxelles

- 6 [Martinet noir - Apus apus - Gier Zwaluw](#)
- 7 [Coucou gris - Cuculus canorus – Koekoek](#)
- 8 [Pigeon colombin - Columba oenas - Holenduif](#)
- 9 [Pigeon ramier - Columba palumbus - Houtduif](#)
- 10 [Tourterelle des bois - Streptopelia turtur - Zomer Tortel](#)
- 11 [Tourterelle turque - Streptopelia decaocto - Turkse Tortel](#)
- 12 [Vanneau huppé - Vanellus vanellus - Kievit](#)
- 13 [Pluvier doré - Pluvialis apricaria - Goudplevier](#)
- 14 [Petit Gravelot - Charadrius dubius - Kleine Plevier](#)
- 15 [Bécasse des bois - Scolopax rusticola - Houtsnip](#)
- 16 [Bécassine sourde - Lymnocyptes minimus - Bokje](#)
- 17 [Bécassine des marais - Gallinago gallinago – Watersnip](#)
- 18 [Chevalier culblanc - Tringa ochropus - Watersnip](#)
- 19 [Mouette rieuse - Chroicocephalus ridibundus - Kokmeeuw](#)
- 20 [Goéland cendré - Larus canus – Stormmeeuw](#)
- 21 [Goéland argenté - Larus argentatus - Zilvermeeuw](#)
- 22 [Goéland pontique - Larus cachinnans – Pontische Meeuw](#)
- 23 [Goéland brun - Larus fuscus – Kleine Mantel Meeuw](#)
- 24 [Cigogne blanche - Ciconia ciconia - Ooievaar](#)
- 25 [Grand Cormoran - Phalacrocorax carbo - Aalschover](#)
- 26 [Héron cendré - Ardea cinerea - Blauwe Reiger](#)
- 27 [Grande Aigrette - Ardea alba - Grote Zilverreiger](#)
- 28 [Aigrette garzette - Egretta garzetta - Kleine Zilverreiger](#)
- 28 [Balbuzard pêcheur - Pandion haliaetus - Visarend](#)
- 29 [Bondrée apivore - Pernis apivorus - Wespendif](#)
- 30 [Épervier d'Europe - Accipiter nisus - Sperwer](#)
- 31 [Busard des roseaux - Circus aeruginosus - Bruine Kiekendif](#)
- 32 [Busard Saint-Martin - Circus cyaneus - Blauwe Kiekendif](#)
- 33 [Milan royal - Milvus milvus - Rode Wouw](#)
- 34 [Milan noir - Milvus migrans - Zwarte wouw](#)
- 35 [Buse variable - Buteo buteo – Buizerd](#)
- 36 [Hibou des marais - Asio flammeus - Veldhuil](#)
- 37 [Huppe fasciée - Upupa epops - Hop](#)
- 38 [Pic épeichette - Dryobates minor - Kleine Bonte Specht](#)
- 39 [Pic épeiche - Dendrocopos major - Grote Bonte Specht](#)
- 40 [Pic vert - Picus viridis - Groene Specht](#)
- 41 [Faucon crécerelle - Falco tinnunculus - Torenavalk](#)
- 42 [Faucon émerillon - Falco columbarius - Smelleken](#)
- 43 [Faucon hobereau - Falco subbuteo - Boomvalk](#)
- 44 [Faucon pèlerin - Falco peregrinus - Slechtvalk](#)
- 45 [Geai des chênes - Garrulus glandarius - Gaai](#)
- 46 [Pie bavarde - Pica pica - Ekster](#)
- 47 [Choucas des tours - Coloeus monedula - Kauw](#)
- 48 [Corbeau freux - Corvus frugilegus - Roek](#)



**natagora**

Bruxelles

- 49 [Corneille noire - Corvus corone - Zwarte Kraai](#)
- 50 [Mésange noire - Periparus ater - Zwart Mees](#)
- 51 [Mésange bleue - Cyanistes caeruleus - Pimpelmees](#)
- 52 [Mésange charbonnière - Parus major - Koolmees](#)
- 53 [Alouette lulu - Lullula arborea - Boomleewerik](#)
- 54 [Alouette des champs - Alauda arvensis - Veldleeuwerik](#)
- 55 [Hirondelle rustique - Hirundo rustica - Boerenzwaluw](#)
- 56 [Hirondelle de fenêtre - Delichon urbicum - Huiszwaluw](#)
- 57 [Mésange à longue queue - Aegithalos caudatus - Staartmees](#)
- 58 [Pouillot fitis - Phylloscopus trochilus - Fitis](#)
- 59 [Pouillot véloce - Phylloscopus collybita - Tjiftjaf](#)
- 60 [Rousserolle effarvate - Acrocephalus scirpaceus - Kleine Karekiet](#)
- 61 [Rousserolle verderolle - Acrocephalus palustris - Bosrietzanger](#)
- 62 [Fauvette à tête noire - Sylvia atricapilla - Zwartkop](#)
- 63 [Fauvette des jardins - Sylvia borin - Tuinfluiter](#)
- 64 [Fauvette babillarde - Sylvia curruca - Braamsluiper](#)
- 65 [Fauvette grisette - Sylvia communis - Grasmus](#)
- 66 [Roitelet à triple bandeau - Regulus ignicapilla - Vuurgoudhaan](#)
- 67 [Roitelet huppé - Regulus regulus - Goudhaan](#)
- 68 [Troglodyte mignon - Troglodytes troglodytes - Winterkoning](#)
- 69 [Grimpereau des jardins - Certhia brachydactyla - Boomkruiper](#)
- 70 [Étourneau sansonnet - Sturnus vulgaris - Spreeuw](#)
- 71 [Merle à plastron - Turdus torquatus - Beflijster](#)
- 72 [Merle noir - Turdus merula - Merel](#)
- 73 [Grive litorne - Turdus pilaris - Kramsvogel](#)
- 74 [Grive mauvis - Turdus iliacus - Koperwiek](#)
- 75 [Grive musicienne - Turdus philomelos - Zanglijster](#)
- 76 [Grive draine - Turdus viscivorus - Grote Lijster](#)
- 77 [Gobemouche gris - Muscicapa striata - Grauwe Vliegenvanger](#)
- 78 [Rougegorge familier - Erithacus rubecula - Roodborst](#)
- 79 [Gorgebleue à miroir - Luscinia svecica - Blauwborst](#)
- 80 [Rossignol philomèle - Luscinia megarhynchos - Nachttegaal](#)
- 81 [Gobemouche noir - Ficedula hypoleuca - Bonte Vliegenvanger](#)
- 82 [Rougequeue noir - Phoenicurus ochruros - Zwarte Roodstaart](#)
- 83 [Rougequeue à front blanc - Phoenicurus phoenicurus - Gekraagde Roodstaart](#)
- 84 [Tariet des prés - Saxicola rubetra - Paapje](#)
- 85 [Tariet pâtre - Saxicola rubicola - Roodborsttapuit](#)
- 86 [Traquet motteux - Oenanthe oenanthe - Tapuit](#)
- 87 [Moineau domestique - Passer domesticus - Huismus](#)
- 88 [Moineau friquet - Passer montanus - Ringmus](#)
- 89 [Accenteur mouchet - Prunella modularis - Heggenmus](#)
- 90 [Bergeronnette printanière - Motacilla flava - Gele Kwikstaart](#)
- 91 [Bergeronnette des ruisseaux - Motacilla cinerea - Grote Gele Kwikstaart](#)
- 92 [Bergeronnette grise - Motacilla alba - Witte Kwikstaart](#)



**natagora**

Bruxelles

- 93 [Pipit farlouse - Anthus pratensis - Graspieper](#)
- 94 [Pipit des arbres - Anthus trivialis - Boompieper](#)
- 95 [Pipit à gorge rousse - Anthus cervinus - Roodkeelpieper](#)
- 96 [Pipit spioncelle - Anthus spinoletta - Waterpieper](#)
- 97 [Pinson des arbres - Fringilla coelebs - Vink](#)
- 98 [Pinson du nord - Fringilla montifringilla - Keep](#)
- 99 [Grosbec casse-noyaux - Coccothraustes coccothraustes - Appelvink](#)
- 100 [Verdier d'Europe - Chloris chloris - Groenling](#)
- 101 [Linotte mélodieuse - Linaria cannabina - Kneu](#)
- 102 [Sizerin flammé - Acanthis flammea - Grote Barmsijs](#)
- 103 [Bec-croisé des sapins - Loxia curvirostra - Kruisbek](#)
- 104 [Chardonneret élégant - Carduelis carduelis - Putter](#)
- 105 [Serin cini - Serinus serinus - Europese Kanarie](#)
- 106 [Tarin des aulnes - Spinus spinus - Sijs](#)
- 107 [Bruant des roseaux - Emberiza schoeniclus - Rietgors](#)

---

[1] 474 données relatives à 61 espèces d'oiseaux en 2014, 1.365 données pour 76 espèces en 2015, 1.956 données pour 86 espèces en 2016, 2.371 données pour 83 espèces en 2017, 2.236 données pour 80 espèces en 2018 et 3.240 données pour 86 espèces en 2019 (au 29 octobre)